



**Centre Communal
d'Action Sociale
de Villiers-Sur-Orge**
6 rue Jean-Jaures
91700 Villiers-Sur-Orge
Tel. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 10 mars 2025, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Micheline PROVOTAL, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Madame PROVOTAL, Vice-Présidente, Mesdames AMIRI, BASTOUL, BOUËTARD, CADIOU, LAFAYE, DOGBO et Messieurs CLOUVEL et CARACENA, membres du Conseil d'administration.

Absents représentés :

Madame CROS représentée par Madame PROVOTAL ;
Monsieur FRAYSSE, Président du CCAS représenté par Madame LAFAYE ;
Madame CHOUATAH représentée par Madame AMIRI ;
Madame JAUBERTY représentée par Madame BOUËTARD.

Non représentés : Mesdames ESTREMANHO, HAGEN, CRUEIZE et Monsieur DHONDT.

Secrétaire de séance : Madame Colette BASTOUL

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente déclare la séance du Conseil d'administration ouverte à 18h40.

Madame la Vice-Présidente énonce l'ordre du jour :

I / Approbation du PV du Conseil d'administration du 10 mars 2025

II / Décisions du Président

III / Points nouveaux soumis au Conseil d'administration :

- 1- Budget primitif 2025
- 2- Création de poste - Service Civique

IV / Points d'informations

V / Questions diverses

I/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 avril 2025

Les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité le procès-verbal.

II / Décisions du Président du CCAS (1^{er} mars au 31 mars 2025)

Décisions soumises au contrôle de la légalité et consignées sur un registre consultable sur demande au CCAS.

N° décision	Date	Objet	Montant	Date AR préfecture
D2025_05	18/03/2025	Contrat de prestation musicale Banquet des séniors	500 €	31/03/2025
D2025_06	04/03/2025	Contrat de prestation Traiteur Banquet des séniors	44 €/personne 23 €/intervenant	31/03/2025
D2025_07	14/03/2025	Convention club de l'amitié Sorties théâtre	Participation sur tarif de la place à hauteur de 75 % pers. bénéficiaire de l'ASPA 50 % pers. Non imposable	04/04/2025

Détail des attributions des aides financières et des orientations vers l'épicerie sociale sur la période du 1^{er} mars au 31 mars 2025.

Orientation Épicerie sociale				
N° relevé décision	Date	Objet	Montant	Service demandeur
2025_10	07/03/2025	Inscription épicerie sociale Femme seule + 1 adulte	23€ X 4 = 92 € 23€/ semaine	CCAS
2025_11	14/03/2025	Inscription épicerie sociale Couple sans enfant	20€ X 3 = 60 € 20€ / semaine	CCAS
2 demandes		Environ 152 €		

Aides alimentaires directes et/ou Aides financières aux tiers				
N°relevé décision	Date	Objet	Montant	Service demandeur
2025_01	03/02/2025	Aide de fin d'année Couple + 4 enfants	20 €	CCAS
2025_04	10/02/2025	Aide de fin d'année Couple + 2 enfants	110 €	CCAS
2025_06	11/02/2025	Secours exceptionnel Femme seule	Refus - Dépasse les plafonds d'intervention	CCAS
2025_09	04/03/2025	Soins médicaux Femme seule	9 €	CCAS
2025_12	28/03/2025	Aide exceptionnelle Homme seul	75 €	MDS
5 demandes		TOTAL : 214 €		

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par délégation, par le Président.

Commentaires :

Madame PROVOTAL évoque les difficultés rencontrées par l'épicerie sociale pour récolter des denrées alimentaires. L'épicerie envisage de réduire le nombre de distributions par famille et par an à 20 semaines au lieu de 22 pour répondre au mieux à la demande.

Madame LAFAYE demande si la Clairière a signé une convention avec le Petit Casino pour récupérer les denrées arrivant à terme sur les dates de péremption. La Vice-Présidente dit avoir rendez-vous avec la Clairière et le Petit Casino, le 24 avril prochain. Elle ajoute que la Clairière prévoit une collecte alimentaire exceptionnelle les 16, 17 et 18 mai 2025, au Petit Casino.

Madame AMIRI pense qu'il faut envisager de compléter cette aide avec l'intervention d'une autre association comme celle du Secours populaire qui intervient sur les communes voisines et qui a déjà été sollicitée, de façon occasionnelle, pour un Villiérain. Elle ajoute que le Secours populaire peut apporter un soutien alimentaire pérenne, avec une intervention tous les quinze jours à moindre coût et qu'il est nécessaire de les rencontrer pour mettre en place ce partenariat.

III / Points nouveaux soumis au Conseil d'administration :

1 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Le budget prévisionnel 2025 est construit d'après le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du dernier Conseil d'administration. Il est également construit avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. L'affectation définitive interviendra lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024, au plus tard le 30 juin 2025.

Après rapprochement avec le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, il a été constaté les résultats suivants :

LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET CCAS 2024

- Résultat de la section de **fonctionnement** 2024 :

- Dépenses : 222 550,09 €
- Recettes : 265 377,50 €

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 42 827,41€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté après affectation de N-1 d'un montant de 22 075,50€. Ce qui donne un **résultat de clôture excédentaire de 64 902,91€**. Celui-ci est repris en intégralité dans les recettes de fonctionnement du budget primitif 2025 sur l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- Résultat de la section d'**investissement** 2024 :

- Dépenses : 6 241,65 €
- Recettes : 6 436,08 €

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 194,43€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté de N-1 de 11 551,01€. Ce qui donne un **résultat de clôture excédentaire de 11 745,44€**. Celui-ci est repris dans son intégralité dans les recettes d'investissement du budget primitif 2025 à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Il convient de rajouter également les crédits de reports de l'exercice 2024 d'une dépense de 124,18€ (casque pour appels téléphoniques).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2025 est équilibrée en dépenses et recettes à **296 254€** soit une augmentation de + 4% du budget prévisionnel de N-1 (284 335€).

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à 231 351.09€ auquel s'ajoute 64 902.91€ d'excédent reporté, soit un total général de recettes de 296 254€ pour l'exercice 2025.

On y retrouve :

1. Chapitre 74 « Dotations, subventions, participations »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Dotations et participations	237 000€	234 086€	99%	204 351€	-14%

Ce chapitre correspond à la subvention de la commune et aux participations des sorties des anciens :

1. La subvention communale d'un montant de 196 250€, soit une baisse de 14% au regard des résultats reportés de l'exercice 2024. Cette diminution n'a aucun impact sur les activités et animations diverses (ateliers seniors, sorties, repas, actions intergénérationnelles, etc...), ni sur les aides versées aux Villiérais.
2. Les participations des anciens d'un montant de 8 101€ sur différentes manifestations de prévues sur l'exercice :
 - La galette,
 - Barbecue
 - Sorties diverses

2. Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Autres produits de gestion courante	300€	5 041€	1 680%	1 000€	+233%

Depuis la mise en place de la M57, ce chapitre globalise les écritures des chapitres 75 et 77, ainsi sont retracées :

1. Les dons,
2. Les quêtes mariages,
3. Les photocopies,
4. Les remboursements des tickets services non utilisés de l'année n-1,
5. L'arrondi du PAS « retenue à la source » des paies.

Cette année, le CCAS espère pouvoir enregistrer 1 000€ de recettes.

3. Chapitre 013 « Atténuation de charges »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Atténuation de charges	24 959.50€	26 250€	105%	26 000€	+4%

Ce chapitre retrace les atténuations de charges sur salaires. C'est-à-dire les remboursements des caisses d'assurance maladie pour donner suite à des arrêts de travail.

En fonction des instructions de dossiers, le CCAS prévoit 26 000€ de remboursement d'indemnités journalières durant l'année en cours.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Elles s'élèvent à 296 254€. Elles s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement et sont composées des chapitres suivants :

1. Chapitre 011 « Charges à caractère général »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Charges à caractère général	34 675€	26 659€	77%	40 990€	+18%

Les charges à caractère général retracent toutes les dépenses récurrentes du fonctionnement du CCAS impactées par l'inflation, l'augmentation du carburant, l'augmentation des denrées alimentaires pour les différents événements et repas (barbecue seniors, galette,...), des contrats de services (animations musicales, ateliers seniors, banquet...), la journée solidaire à la mer (activités, transport,...), deux sorties à la journée pour les seniors sont également prévues, à savoir : la visite d'un château et une sortie à Paris pour découvrir les illuminations de Noël et dîner dans une ancienne brasserie.

Le chapitre couvre aussi les dépenses liées aux photocopieurs, aux assurances (protection juridique et responsabilité civile, protection fonctionnelle, flotte automobile), aux frais de formation des agents, etc...

- Les frais de carburant pour 800€;
- L'alimentation pour les activités et animations diverses (galette, barbecue, semaine intergénérationnelle des seniors, mise en place de réunions, de permanences des partenaires et travailleurs sociaux, ...) pour un montant de 4 780€ ;
- L'achat de diverses fournitures pour les lots du loto des seniors, des fournitures administratives, des fournitures de petit équipement pour un montant de 750€ ;
- Les frais de copieur comprenant la location et les copies pour 1 100€ ;
- L'entretien courant des 2 véhicules restants à la charge du CCAS (mini-bus + fiat Doblo) pour 500€ ;
- Les primes d'assurances pour ces mêmes véhicules, pour la protection juridique, la responsabilité civile et la protection fonctionnelle pour 1 470€ ;
- La maintenance informatique qui comporte l'hébergement de licences Millésime social et Millésime seniors sur plusieurs postes informatiques pour 2 235€ ;
- L'abonnement et adhésion à UNCCAS/UDCCAS pour un montant de 250€ ;
- Les fêtes de fin d'année comprenant en particulier les colis et cadeaux aux anciens, les tickets service pour le Noël des enfants, les anniversaires des centenaires pour un montant de 3 700€ ;
- Les frais réceptions pour 16 380€ dont les frais inhérents aux activités et animations, aux sorties et au repas des anciens. Cette année la collectivité met en œuvre la course solidaire afin de récolter des fonds au bénéfice d'une journée à la mer pour nos seniors ;
- Les frais de transport des sorties des seniors pour 4 400€ ;

- Les frais de télécommunications imputables au service pour 1 000€ ;
- Les frais libellés « Autres Services » pour 3 500€ correspondent aux dépenses liées aux différents ateliers de prévention organisés pour les personnes âgées (Relaxation, Équilibre, etc...).

2. Chapitre 012 « charges de personnel »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Charges de personnel	210 000€	177 301€	84%	215 000€	+2%

Le gouvernement, via la loi de finances 2025, impose aux collectivités, une hausse de 12% des cotisations à la CNRACL sur quatre ans, dont 3% dès cette année. Le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65%, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65% au 1^{er} janvier 2028.

Et également prévu le montant de 38 000€ d'accord cadre pour l'accompagnement des services municipaux au bon fonctionnement du CCAS (ST, RH, Finances, direction générale et pôle citoyen). Un contrat de vacataire est aussi prévu pour accompagner les seniors lors des courses, une fois par mois en complément des bénévoles.

3. Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Autres charges de gestion courante	34 386€	13 466€	39%	34 264€	0%

Ce chapitre retrace toutes les aides aux familles, également la contribution annuelle à l'épicerie sociale, la contribution au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), la contribution aux portages de repas.

Pour l'année 2025, la répartition des aides aux familles se décompose comme suit :

Secours d'Urgence	4 000€
Aide exceptionnelle	9 000€
Aide de fin d'année	10 000€
Aide au portage	1 000€

Il est impossible d'effectuer un comparatif avec l'exercice N-1 car en 2024, le CCAS a répondu en grande partie uniquement à ses obligations incompressibles de janvier à juin 2024, du fait de l'absence d'agents qualifiés.

Le budget proposé en 2025 est identique au budget prévisionnel 2024 soit 24 000€.

- La participation à la Clairière pour 4 100€ qui correspond à un versement de 0.65 € TTC par habitant sur la commune (Source INSEE) et la contribution annuelle au fonctionnement du véhicule dans la limite de 1 100 € par an.
- La participation au CLIC Orgessonne pour 4 144€ qui correspond à un versement de 4€ pour 1 036 habitants Villiérais de plus de 60 ans (source INSEE).
- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage et autre pour 2 020€ comprenant l'adhésion au bouquet de service de la plateforme Maximilien et l'hébergement sur une plateforme externalisée pour le progiciel « millésime online » du CCAS. Les agents du CCAS ont disposé d'une formation de trois jours pour s'approprier le logiciel métier.

4. Chapitre 042 « Dotations aux amortissements »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Dotations aux amortissements	5 274€	5 122€	97%	6 000€	+14%

On y retrace une dépense d'ordre obligatoire pour la gestion des biens du CCAS.

Les dotations aux amortissements sont calculées au prorata temporis depuis la mise en place de la M57 sur les biens acquis jusqu'au 31/12/2025.

On estime toutes ces dépenses à hauteur de 6 000€ pour l'exercice. Pour rappel vous retrouverez cette même inscription budgétaire en recette d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, pour un montant de 296 254€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025 est équilibrée en dépense et recette à **20 266€**.

La construction du budget est effectuée avec la reprise anticipée du résultat de n-1 soit **11 745,44€** qui est repris en intégralité dans les recettes d'investissement sur l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Cette année, il ressort un reste à réaliser de 124,18€ et aucun reste à recouvrer. Toutes les recettes d'investissement ont été encaissées avant la clôture définitive de l'exercice en accord avec le Trésorier

A. Nouvelles inscriptions en recettes d'investissement :

1. Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserve »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
FCTVA n-1	1 300,99€	1 313€	101%	1 020,56€	-21,56%

Dans ce chapitre est inscrit le fonds de compensation de TVA (FCTVA) des biens acquis sur N-1.

2. Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Avances remboursables	1 500€	0€	0%	1 500€	0%

Ce chapitre correspond aux recettes liées aux avances remboursables à taux zéro qui peuvent être consenties aux familles en difficulté. Cette inscription sera identique en chapitre 27 des dépenses d'investissement.

3. Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Amortissements des biens	5 274€	5 122€	97%	6 000€	+14%

On y retrace une recette d'ordre obligatoire pour la gestion des biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année. Cette opération d'ordre est croisée avec les dépenses de fonctionnement au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».

B. Nouvelles inscriptions en dépenses d'investissement :

1. Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Logiciels-licences-OPAH	- €	- €	- %	3 000€	-22 %

On retrouve sur ce chapitre, **l'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** qui est un dispositif d'intervention publique, partenarial, porté par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ce dispositif doit impulser une dynamique de réhabilitation des logements privés, en accompagnant les propriétaires occupants et bailleurs dans la réalisation de travaux de rénovation. Dans le cadre de ses missions, le CCAS a connaissance des difficultés locatives que peuvent rencontrer les administrés propriétaires pour se maintenir dans leur logement. Aussi, depuis 2025, le dispositif d'aide financière, auparavant portée par la Municipalité, est transféré au CCAS, et voté lors du CA du 09 décembre 2024.

La structure intervient au travers d'une aide financière de 500€ versée aux propriétaires villégiards, éligibles à l'OPAH. La limite de l'enveloppe budgétaire est fixée à 2 500€ par exercice budgétaire, soit à hauteur de cinq dossiers annuels. Un reste à réaliser de 500€ concernant un dossier 2024 est rajouté.

2. Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Acquisition de bien	18 126€	6 241€	34 %	15 766€	-13 %

Cette année, le CCAS va Finaliser le réaménagement du CCAS (équipements divers : mobilier, téléphone IP, cœur de réseau, déploiement de la cybersécurité, logiciels et matériels informatique, ...) pour un montant de 15 766€.

3. Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »

	BP 2024	Projet CA 2024	Réalisé	BP 2025	Évolution sur BP
Avances remboursables	1 500€	0€	0%	1 500€	0 %

Comme annoncé en recette, nous retrouvons cette écriture en équilibre concernant les avances remboursables éventuelles.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, pour un montant de 20 266€

CONCLUSION GÉNÉRALE DU BUDGET PRÉVISIONNEL – EXERCICE 2025

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Inscriptions budgétaires BP 2025	296 254,00€	231 351,09€
Résultat reporté N-1	0.00€	64 902,90€
Total section de fonctionnement	296 254,00€	296 254,00€
Pour rappel BP 2024	284 335,00€	284 335,00€
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Inscriptions nouvelles BP 2025	20 266,00€	8 520,56€
Résultat reporté N-1	0,00€	11 745.44€
Total section d'investissement	20 266,00€	20 266,00€
Pour rappel BP 2024	19 626,00€	19 626,00€
Total du budget 2025	316 520,00€	316 520,00€
Pour rappel budget N-1	307 079,00€	307 079,00€

À la demande de la Vice-Présidente, les membres du Conseil d'administration votent à l'unanimité le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

2 - Création de poste

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

L'objectif de l'engagement du service civique est de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le CCAS souhaite renforcer ses missions d'utilité sociale en direction des seniors par le recours au service civique. Ce projet s'inscrit dans le renforcement de la solidarité intergénérationnelle, de répondre aux besoins des seniors en favorisant le lien social tout en luttant activement contre l'isolement.

Les objectifs définis pour ce poste sont les suivants :

- S'engager dans les moments conviviaux proposés en étant un appui dans la mise en œuvre et la réalisation des festivités ;
- S'inscrire dans les activités intergénérationnelles ;
- Identifier des besoins et proposer des solutions adaptées en lien avec les missions du CCAS ;
- Coanimer des temps de rencontre et d'échanges ;
- Communiquer sur les actions sociales mises en œuvre.

Ce poste serait établi sur un temps de travail de 24 heures par semaine et permettrait un déploiement efficace des actions en direction des seniors.

Cadre d'emploi	Temps travail	NB de poste
Contrat Civique	24 H	1

À la demande de la Vice-Présidente, les membres du Conseil d'administration votent à l'unanimité la création de poste.

Commentaires :

Monsieur CLOUVEL informe les membres du Conseil d'administration qu'il est régulièrement sollicité, lorsqu'il est présent sur la commune pour accompagner des personnes âgées chez le médecin, le dentiste parfois les urgences.

Entre décembre et janvier, il a fait six accompagnements et il est bien parti pour en faire dix, jusqu'à mi-mai 2025. Il constate que rien n'existe pour la population de Villiers qui est vieillissante et à domicile. De ce fait, il demande si le CCAS ne pourrait pas dégager un agent pour quelques heures afin d'assurer ce besoin ?

Madame PROVOTAL confirme que le transport à la demande n'est pas adapté.

Madame LAFAYE a évoqué ce sujet lors des réunions d'élus car elle a également été sollicitée, comme c'est le cas de Madame AMIRI.

Madame AMIRI ajoute qu'en dehors des prises en charge à 100 % ou le bon de transport est fait, pour les autres demandes, il n'y a rien.

Madame CADIOU ajoute également qu'elle peut récupérer des médicaments à la pharmacie. Mesdames LAFAYE et PROVOTAL rappellent que la pharmacie livre les personnes qui le demandent.

Madame CADIOU ajoute être également sollicitée la veille ou le lendemain matin lorsque la personne n'a trouvé personne pour l'accompagner.

Madame PROVOTAL suggère que les personnes puissent regrouper les rendez-vous et Madame CADIOU précise que les personnes peuvent difficilement choisir.

Madame BOUËTARD trouve qu'il est bien de répondre aux sollicitations mais s'agit-il de personne seule, sans famille ou enfant car il sera difficile de répondre à toutes les demandes.

Mesdames CADIOU et LAFAYE précisent que les enfants travaillent.

Madame PROVOTAL propose à tous les membres du Conseil d'administration de recenser les interventions de chacun ce qui nous permettra de travailler à partir de données précises.

IV /Points d'informations

1. Bilan banquet des anciens

Nous avons obtenu 80 réponses au questionnaire sur les 140 convives.

Organisation	50	Très satisfait
	22	Satisfait
	4	Moyennement satisfait
	1	Insatisfait

Qualité du repas	51	Excellent
	26	Bonne
	2	Moyenne
	1	Médocre

Ambiance	41	Très agréable
	30	Agréable
	9	Moyennement agréable

Remarques retenues :

- Manque de rosé à table ; mise à disposition de café en dehors du repas.
- La musique était trop forte
- Faire le tour des tables pour le karaoké, y a-t-il nécessité durant le repas.
- Musique pas toujours adaptée à l'âge.

2. Point sur les inscriptions de la semaine InterGénérationnelle

En moyenne pour les mercredis part'âge, le taux de participation varie entre 9 et 11 personnes. Pour la semaine intergénérationnelle nous avons

	14/04/2025 Jeux en Bois	15/04/2025 ateliers jardinage	17/04/2025 confection de sablés	18 /04/2025 Sortie visite ancienne école
Inscriptions	7	7	6	7

V/ Questions diverses

Il n'y a pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la Vice-Présidente annonce la levée de la séance.

La séance est levée à 19 heures 37

Destinataires : Les membres du Conseil d'administration

La secrétaire de séance



Colette BASTOUL

La Vice-Présidente du CCAS



Le Président

Micheline PROVOTAL